

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 1^{er} JUILLET 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix neuf, le lundi 1^{er} juillet à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le dimanche 23 juin 2019 par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Dominique EVRARD, Mme Véronique DUQUESNE, M. François BONNECHERE, Mmes Florence MESSIO, Hélène FABRER, MM. Jean-Baptiste CARON, Richard MONNEHAY, Mmes Marie-Claude BOUTIN, Dominique SCHAEVERBEKE, M. Gérard ADT.

Étaient absents, excusés :

M. Vadim VAN KERCKHOVE, Mme Félicie ANDRIEU.

Était absent :

M. Daniel GIRAULT.

Le Conseil Municipal a désigné Marie-Claude BOUTIN secrétaire de séance.
Compte rendu affiché le 2 juillet 2019.

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les informations suivantes :

- *Les travaux de création d'aménagements de sécurité routière rue de Saint Sauflieu sont pratiquement achevés. Les employés communaux ont élagué les arbres du terrain communal qui devenaient gênants pour le stationnement des bus.*
- *La réunion publique de JUST assurances, organisée le jeudi 6 juin 2019 à 17h30 en Mairie...n'a pas eu de succès !*
- *Du matériel informatique fourni par l'académie d'Amiens avec une participation financière d'Amiens Métropole a été posé par les employés communaux dans la classe de Mathieu PELLETIER (1 TBI et 1 ordinateur).*
- *Une réunion des citoyens vigilants a eu lieu le vendredi 7 juin à 17h30 à la salle des fêtes de Pierrepont-sur-Avre. Les représentants de la commune ont relevé que la gendarmerie conseille un développement du nombre de caméras de surveillance.*
- *Le groupe SICUANI animera la soirée du 13 juillet.*
- *Les onze entreprises retenues pour les travaux de la salle polyvalente ont signé leur marché le 13 juin. La première réunion de chantier aura lieu le mardi 16 juillet.*
- *La subvention de 10000 € du Département pour les travaux de la salle polyvalente est acquise.*
- *Des nids de chenilles urticantes ont été localisés sur la commune. Reste à définir comment aider les particuliers à s'en débarrasser...*
- *La bouche incendie située devant la salle polyvalente a été remplacée.*
- *L'acte de vente relatif au terrain vendu à Monsieur et Madame Poupée a été signé.*
- *Les extincteurs achetés pour l'église sont posés.*
- *La fête de l'école qui s'est tenue samedi était particulièrement réussie, avec notamment la participation très active de la compagnie Art Tout Chaud.*

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 MAI 2019

Approuvé et signé par tous les membres présents.

2019-23. DECISION MODIFICATIVE.

Monsieur le Maire invite François BONNECHÈRE à présenter au conseil municipal les ajustements à apporter au budget, en raison d'une provision insuffisante du compte relatif aux amortissements (amortissements des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'Amiens Métropole et payés en 2018 : giratoire et trottoirs rue de Sains).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

En section de fonctionnement (dépenses) :

- D'abonder le compte 6811 « dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » de 3341,00 € (nouveau montant 8141,00 €)
- De réduire le compte 023 (virement à la section d'investissement) de 3341,00 € (nouveau montant 7 200,24 €)

Montant total des dépenses de fonctionnement inchangé

En section d'investissement (recettes) :

- D'abonder le compte 2041512 « GFP rat : bâtiment, installations » de 3341,00 € (nouveau montant : 24591,00 €)
- De réduire le compte 021 (virement de la section de fonctionnement) de 3341,00 € (nouveau montant : 7200,24 €)

Montant total des recettes d'investissement inchangé

2019-24. DOSSIER D'ENQUETE « EAUX PLUVIALES ». AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire rappelle que la communauté d'agglomération Amiens Métropole a présenté une demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement pour la réalisation d'aménagements visant à améliorer la gestion des eaux pluviales. Madame la Préfète de la Somme a soumis le dossier à enquête publique du lundi 27 mai au vendredi 28 juin.

Il rappelle que ce dossier a été préparé par les services d'Amiens Métropole dans le cadre de sa compétence « eau ». Les études ont été confiées par Amiens Métropole à deux bureaux d'études : TAUW pour le dossier mis à l'enquête « loi sur l'eau » et Merlin pour l'étude hydraulique

Il précise que la Commune a été associée pendant les études (réunion de présentation du projet de schéma directeur le 25 avril 2016 à Ambonne) mais qu'hormis la remise du projet de dossier soumis à enquête en mars dernier, la Commune n'a pas été associée aux propositions.

Le dossier contient :

- Le rapport technique proprement dit.
- Une annexe 1 : Le rapport sur l'état initial
- Une annexe 2 : L'étude hydraulique
- Une annexe 3 : Le rapport sur la phase 3 : choix des scénarios

Des observations de nature technique sur les éléments contenus dans le dossier ont été remises au commissaire enquêteur pour être intégrées au registre d'enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet les observations suivantes sur le dossier:

- Il aurait été préférable que les ouvrages envisagés sur le domaine public communal ou départemental, et sur des parcelles privées aient fait l'objet préalablement de consultation des intéressés.
- Les informations techniques remises en début d'étude par la commune ont bien été reprises, même si on peut regretter que la commune n'ait pas été contactée pour commenter les observations de terrain du bureau d'études.
- Les problèmes de ruissellement et d'infiltration en dehors du bâti ne sont pas traités et les travaux de création de fossés qui ont fait l'objet de réservations d'emprises dans le PLU ne sont pas retenus.
- Le projet de bassin sur la place de la mare aurait mérité des précisions techniques.
- Le principe des puits d'infiltration avec décantation préalable est satisfaisant. Mais des profondeurs de 6,5 m paraissent insuffisantes.
- Il est compréhensible que le redimensionnement du réseau pluvial ne soit pas retenu, pour des raisons notamment financières. Cependant, il aurait été souhaitable de faire réaliser un diagnostic technique et de corriger les anomalies (par exemple sur la position des avaloirs rue d'Amiens).
- Aucune stratégie n'est proposée pour les eaux usées.
- Des débordements sont révélés par les simulations au niveau du giratoire, mais il n'est pas proposé d'ouvrage.
- On observe des contradictions entre l'avis de la DDTM, le courrier de la préfecture et le dossier. Les fossés et la noue rue de Sains sont retenus dans les courriers, mais pas dans le dossier. On relève trois profondeurs différentes de la mare entre les annexes, le dossier principal et les courriers : 50 cm, 80 cm, 1 m.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'émettre un avis réservé sur le dossier, dans l'attente des corrections et précisions sur les observations qu'il a formulées.

2019-25. VOIES COMMUNALES – PROGRAMMATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN.


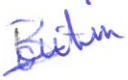
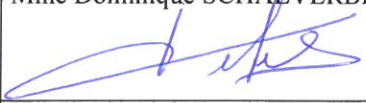
Monsieur le maire propose de réaliser des travaux de réfection des bandes de roulement de plusieurs voies communales dégradées.

Il précise qu'il a sollicité la société COLAS, titulaire du lot voirie du secteur sud de la centrale d'achats d'Amiens Métropole.

La commune ayant adhéré à la centrale d'achats, elle est dispensée des formalités de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- d'affecter à ces travaux un montant maximum de 30000 €.
- de réaliser une première tranche sur le secteur le plus dégradé : les rues du château, du Quai et de la mare, et sur la place de la Mairie.

M. Dominique EVRARD 	Mme Véronique DUQUESNE 	M. François BONNECHÈRE, 
M. Daniel GIRAULT	Mme Florence MESSIO 	Mme Félicie ANDRIEU
Mme Hélène FABRER 	M. Jean-Baptiste CARON	M. Richard MONNEHAY 
M. Vadim VAN KERCKHOVE	Mme Marie-Claude BOUTIN 	Mme Dominique SCHAEVERBEKE 
M. Gérard ADT	Mme Dominique CROGNIER	